

L'Écho de Barkmere – Juilet 2020

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 11 juillet 2020 :

- ◆ La séance du conseil se tient enfin au Centre Communautaire, avec mesures sanitaires et la possibilité d'asseoir environ 15 personnes. La séance a cependant été enregistrée et vous pouvez la visionner sur notre site web. Le maire demande encore une fois à la population de demeurer prudents, et d'éviter les rassemblements intérieurs dans des espaces restreints et de respecter la distanciation.
- La Ville a retiré sa recommandation de ne pas boire l'eau du Lac, puisque la concentration de cyanobactéries n'a pas mené à des fleurs d'eau. Selon les experts consultés, tant que nous n'avons pas de ces fleurs d'eau, la baignade est sécuritaire. Nous avons procédé à quelques échantillonnages autour du Lac afin de vérifier si l'eau était potable. Les résultats ont montré qu'une fois traitée, soit par filtration, ébullition, ou autre moyen, l'eau du Lac peut être consommée. Nous rappelons que l'eau de surface contient toujours des micro-organismes et qu'il est recommandé de la traiter avant de la boire.
- Certaines personnes ont soulevé des interrogations à savoir si le barrage rénové faisait en sorte que le niveau du Lac était plus bas qu'historiquement. Nous avons consulté la firme d'ingénierie qui avait réparé le barrage. Les relevés montrent que le haut du barrage est exactement au même niveau qu'avant la rénovation, et n'explique donc pas cette baisse de niveau. Par contre, l'ingénieur a regardé les données des stations de débits des Rivières du Nord et du Diable, et leur niveau est 50% plus bas que la médiane historique. Il a ajouté que puisque le niveau printanier était déjà bas, toute addition par la pluie est rapidement évacuée.

- Conclusion de l'ingénieur : il n'y a pas tout simplement pas suffisamment d'eau cette année, ce que tout fermier pourra confirmer.
- La Ville a fait parvenir une réponse exprimant son désaccord avec la construction de nouveaux chemins forestiers à proximité du Lac des Écorces, alors qu'il existe déjà de nombreux chemins existants dans la zone de coupe forestière projetée de l'hiver prochain. D'autres groupes, dont la municipalité de Montcalm et l'APLÉ, ont également manifesté leur désaccord. Nous sommes en attente d'une rencontre du comité d'harmonisation que le MFFP devrait former suite à ces protestations.
- Deux de nos conseillères, Chantal Raymond and Kimberley Lamoureux, travaillent sur un plan avec l'administration municipale pour reconfigurer la position des bouées au débarcadère et recommander l'achat de nouvelles et/ou différentes bouées. Nous allons nous assurer d'expliquer les règles de navigation en lien avec ces bouées et l'importance de les respecter afin de protéger la rive et la zone de la marina.
- M. Jake Chadwick rapporte que l'équipe de plongeur d'Anne Létourneau et de Sylvain Miller a retiré 108 plants de myriophylles à épis dans la Baie Silver. Si on compare au total de l'été passé (187) nous avons presque 50% moins de plants jusqu'à présent et c'est donc de très bonnes nouvelles. Nous voulons remercier Anne et Sylvain encore une fois pour leur support indéfectible. Le CCE et l'APLÉ formeront une Patrouille d'Action Communautaire Environnementale (PACE) pour inciter chaque propriétaire à patrouiller sa propriété, en masque et tuba, kayak ou canot, du voisin de gauche au voisin de droite afin que le lac soit patrouillé en entier chaque année du 1er juillet au 15 aout. M. Chadwick suggère également qu'une zone «sans vagues» soit établie et marquée avec des bouées appropriées au fond de la Baie Silver où le myriophylle est prévalent. Il y a trop de bateau qui font des activités nautiques à haute vitesse dans cette zone qui peuvent briser et propager le myriophylle et remuer les sédiments qui relâchent alors du phosphore qui contribue ainsi encore plus à la croissance des plantes. Les citoyens riverains de cette zone seront rencontrés afin de les sensibiliser aux dangers de répandre le myriophylle avec leurs activités nautiques.
- M. Stephen Lloyd nous explique les avis de motions et dépôts des règlements 257 et 258 concernant les abris à bateau et l'éclairage extérieur. Le CCU s'est rencontré et a donné son avis sur ce projet de règlement. Il faudra maintenant retourner en consultation publique pour avoir votre avis. Les règlements seront là pour consultation sur le site web de la ville au www.barkmere.ca (257 sous Règlement de zonage et 258 sous Règlement

du PIIA) Nous tiendrons également une consultation publique de la meilleure manière permise par le gouvernement afin d'avoir votre avis. Nous espérons cependant recevoir vos commentaires et questions par courriel au dg@barkmere.ca. Concernant les abris à bateau, il s'agit d'amendements au style architectural, de couleurs spécifiques et de l'approbation finale par le CCU. Pour l'éclairage, nous tentons de minimiser l'éclairage extérieur, particulièrement autour du lac, en conformité avec les zones de réserves de ciel étoilé.

■ La ville achète 2 bornes de recharge de 240 volts pour véhicule électrique. Elles seront attachées au mur du garage municipal. Les bornes seront payantes via une application mobile et un pourcentage des ventes reviendra à la ville.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront publiés sur le site internet de la ville une fois qu'ils seront entérinés, généralement au conseil municipal du mois suivant.

Le conseil en zoom vidéo et 'live' :





Ville de / Town of

BARKMERE

199 ch. Barkmere road Barkmere, QC JOT 1A0 Tel : 819-681-3374

communications@barkmere.ca